

Signature des CUCS Grand Tarbes et Lourdes

La Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, le Conseil Général, la Préfecture des Hautes-Pyrénées et la Ville de Lourdes en lien avec l'ensemble des partenaires institutionnels de la Politique de la Ville, ont signé les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) du Grand Tarbes et de Lourdes et ont ainsi consolidé leur partenariat au sein d'un GIP incluant désormais la ville de Lourdes.

Les CUCS constituent le cadre d'action stratégique définissant le projet de cohésion sociale à mettre en œuvre pour réduire les inégalités entre les territoires et leur environnement. Ils doivent permettre l'amélioration de la vie quotidienne des résidents des quartiers concernés, favoriser l'égalité des chances entre tous les habitants, ainsi que la mobilité et l'autonomie des publics. Les conventions-cadre des CUCS déterminent l'ensemble des objectifs à atteindre.

1. Orientations et cadres généraux des futurs contrats urbains de cohésion sociale

Les six axes d'intervention des CUCS sont : habitat et cadre de vie, emploi et développement économique, éducation, citoyenneté et prévention de la délinquance, santé, et actions transversales.

Les actions des CUCS devront s'articuler avec les dispositifs de droit commun qui interviennent dans les différents champs thématiques.

Dans tous les cas, il s'agira à chaque fois d'adapter les projets en cherchant à répondre aux besoins identifiés des habitants des quartiers prioritaires et en développant une dimension participative.

En tant que porteurs de projets, les associations devront, dans leur fonctionnement interne, respecter les critères de vie démocratique, la liberté de conscience, la non discrimination, la transparence de gestion. Des actions à destination d'un public plus large pourront être financées à des fins de mixité sociale à la condition qu'elles ne relèvent pas du droit commun et qu'elles bénéficient également aux habitants des territoires prioritaires.

2. Géographie d'intervention et financements

Priorité d'action de niveau 1 : quartiers très prioritaires présentant des difficultés importantes. Les crédits spécifiques de la politique de la Ville doivent y être concentrés majoritairement.

Tarbes : Quartier Laubadère et Cité Mouysset

Lourdes : Ophite

Priorité d'action de niveau 2 : quartiers prioritaires, dans lesquels les difficultés sociales sont moindres mais pour lesquels la mobilisation de moyens spécifiques au delà de moyens de droit commun est néanmoins nécessaire.

Tarbes : Quartiers Solazur et Ormeau Bel Air

Aureilhan : Cité des Courréous ; Cité Joulanes et Quartier des Cèdres

Lourdes : Lannedarré

Priorité d'action de niveau 3 : territoires fragilisés ou dont la situation est en cours d'amélioration. La mobilisation et la coordination des crédits de droit commun doivent permettre à elles seules d'apporter une réponse.

Communes de Bordères sur Echez, Odos et Soues.

3. Présentation des projets et procédure d'instruction

Les projets présentés doivent s'inscrire dans l'esprit des conventions cadre des CUCS, ainsi que dans le cahier des charges défini pour 2011. Ils pourront porter sur tout ou partie de la durée d'exécution des CUCS.

Le Conseil d'Administration du GIP-Contrats Urbains de Cohésion Sociale Grand Tarbes et Lourdes, après étude conjointe des partenaires, retiendra des projets éligibles au CUCS.

L'appel à projets s'adresse à tous les porteurs de projets quelque soit leur structure juridique : collectivités territoriales, associations loi 1901, établissements publics, etc...

En tant que porteurs de projets, les associations devront, dans leur fonctionnement interne, respecter les critères de vie démocratique, la liberté de conscience, la non discrimination, la transparence de gestion.

Les dossiers d'instruction et de demande de subvention devront être envoyés par voie électronique et par courrier,

au plus tard le 7 janvier 2011, délai impératif de rigueur :

- par mail : gip.mc.vazquez@orange.fr
- par courrier au GIP CUCS Grand Tarbes et Lourdes /30 avenue Saint Exupéry /65000
TARBES